

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°1

PIÈCE N°6

OBSERVATIONS DE LA COLLECTIVITÉ AUX AVIS DES PPA

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil municipal en date du

Le Maire

Hervé BLANCHÉ



MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA VILLE DE ROCHEFORT

Observations de la collectivité suite aux consultations et aux avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de modification simplifiée n°1

Le dossier de modification simplifiée du PLU, a été transmis le 1^{er} août 2025 aux personnes publiques associées.

Liste des personnes publiques associées qui ont transmis un avis :

- 1/ Avis de la Communauté d'agglomération Rochefort Ocean
- 2/ Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime
- 3/ Avis de la chambre d'agriculture de Charente-Maritime Deux-Sèvres

En l'absence de réponse dans les délais fixés par le Code de l'urbanisme, l'avis des personnes publiques associées n'ayant pas répondu, est réputé favorable.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA VILLE DE ROCHEFORT

Observations de la collectivité suite aux consultations et aux avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de modification simplifiée n°1

Avis	Décision de la collectivité
<p>Communauté d'agglomération Rochefort Ocean</p> <p>AVIS FAVORABLE</p> <p>« (...) Considérant qu'aucune incompatibilité avec les documents portés par la CARO n'a été relevée et qu'ainsi le projet de modification simplifiée du PLU est compatible avec les compétences exercées par la Communauté d'Agglomération et notamment au regard du développement économique, du Programme Local de l'Habitat, du Schéma de Cohérence Territoriale et en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité,</p> <p>Considérant que cette évolution s'inscrit dans le cadre du déménagement des services de la CARO au sein de l'ancien Hôpital Saint-Charles, en centre-ville, participant à la dynamisation de celui-ci. L'introduction de la sous-destination bureau sur cet espace du parc des Fourriers permettra une plus grande souplesse de reconversion des bâtiments lorsque ce déménagement sera effectif, en lien notamment avec le développement de la ZAC de l'Arsenal et des activités économiques plus généralement.</p> <p><i>Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :</i> <i>- Donne un avis favorable au projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Rochefort. ».</i></p>	La commune prend acte.

Avis	Décision de la collectivité
<p>Chambre de commerce et d'industrie</p> <p>AVIS FAVORABLE</p> <p>« En réponse à votre courrier, reçu le 9 août dernier, concernant la modification simplifiée du PLU de la commune de Rochefort, et après examen des éléments du projet, la CCI Charente-Maritime n'émet pas de remarque particulière sur ce dossier. »</p>	La commune prend acte.

Avis	Décision de la collectivité
<p>Chambre d'agriculture de Charente-Maritime Deux-Sèvres</p> <p>AVIS FAVORABLE</p> <p>« L'examen de ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part, nous émettons donc un <u>avis favorable</u> à ce projet. »</p>	La commune prend acte.